

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

Conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 3

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, Guillaume DUTRUEL, Monique CHAPPUIS, Elie BACHELET, Marion GIRARD, Chantal FORMENT, Laurent GALLAY, Bruno BORDET

Absents excusés : MM. Angélique BLANC, François BARATAY, Emilie ROCHETTE

Absents : M. Floris GIRARD

Pouvoirs : De Angélique BLANC à Bruno BORDET
De François BARATAY à Marie-Brigitte BARATAY
De Emilie ROCHETTE à Monique CHAPPUIS

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

Lors de la séance du 27 Mars 2015, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

1 - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Après un état des lieux de la situation financière de la commune présente et surtout à venir (notamment la forte diminution des dotations de l'Etat pour les prochaines années) dressé par Madame le Maire, la secrétaire de mairie et l'adjoint au budget, considérant que les recettes nécessaires à l'équilibre du budget ne seraient pas assurées sans une augmentation des taux d'imposition communaux en 2015, trois simulations d'augmentation des taux de 1 %, 1,5 % et 2 % ont été présentées.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention a voté une augmentation des taux de 1 % en 2015 par rapport à 2014, correspondant à un coefficient de variation proportionnelle du produit des taxes de 1,010223. Les taux votés et le produit attendu 2015 se présentent comme suit :

Désignation	Pour mémoire Taux votés en 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 A	Taux votés 2015 B	Produit attendu 2015 A x B
Taxe d'Habitation	14,51	1 078 000	14,66	158 035 €
Taxe Foncière (bâti)	12,68	993 600	12,81	127 280 €
Taxe Foncière (non bâti)	47,57	13 000	48,05	6 247 €
CFE(Cotisation Foncière des Entreprises)	28,00	340 400	28,28	96 265 €
TOTAL PRODUIT ATTENDU 2015				387 827 €

2 - Sortie de la fête des mères : contribution des participants

Dans la prolongement des réductions de dépenses de la commune mais souhaitant maintenir cet événement important pour les mères de famille Vinzolaïses, le Conseil Municipal a décidé de proposer un repas au restaurant le soir. La date du samedi 13 juin a été retenue.

Concernant la contribution financière des participants, il a été décidé de ne pas l'augmenter et donc de la maintenir à 10 € par personne.

3 - Déclarations préalables

- **Déclaration N° DP 074 308 15 A0003**
Commune de VINZIER – 107 Place de la Mairie – Section A n° 1559 et 1560
Nature des travaux : Remplacement des 6 fenêtres du logement situé au RDC du bâtiment de l'ancienne Poste, par des fenêtres en PVC blanc, dimensions identiques aux fenêtres existantes, pas de modification des ouvertures, sur les façades Nord et Nord-Ouest, avec 2 fenêtres à oscillo-battant et verre dormant en façade Nord-Est.
Avis du Conseil : FAVORABLE

- **Déclaration N° DP 074 308 15 A0004**
M. Jean-Claude DUVAL – 505 Route des Clouz – Section A n° 1239, 1240, 1241 et 1242
Nature des travaux : Remplacement de la porte d'entrée par une porte en PVC blanc avec pose d'un volet roulant en PVC blanc, façade Nord. Remplacement de la porte de garage par une porte en alu blanc, façade Nord, avec réduction de la hauteur de la porte qui passe de 3,30 m à 2,50 m avec comblement identique à la façade.
Avis du Conseil : FAVORABLE

4 - Demande de Permis de Construire

- **Permis N° PC 074 308 15 0003**
M. Guillaume DELALE et Mme Danielle PAGE chez Maison Familiale – Chemin des Bandés – Section A n° 1279 partie
Nature des travaux : construction d'une maison d'habitation avec combles aménagés. Toiture à 2 pans, couverture en tuiles béton teinte brun rouge, enduit façades teinte beige, menuiseries extérieures en PVC blanc avec volets bois teinte chêne moyen.
Avis du Conseil : FAVORABLE. Il faudra effectuer le raccordement au réseau des eaux pluviales sur le raccordement existant (qui passe sur la parcelle 1279).

5 - Questions diverses

- 5.1 **Horaires d'été d'extinction de l'éclairage public** : du 1^{er} Mai au 31 Août 2015, l'éclairage public sera éteint à minuit et ne sera pas rallumé le matin.
- 5.2 **Plan Communal de Sauvegarde** : Mme le Maire a reçu le bureau GERISK, qui a réalisé le Plan communal de Sauvegarde de VINZIER, et a présenté les mises à jour à réaliser afin de l'actualiser.
- 5.3 **Recouvrement de redevances diverses** : le manque à gagner pour la commune est significatif et crée une situation inégalitaire entre les administrés.
En ce qui concerne la redevance d'assainissement, qui est perçue par la Communauté de Communes du Pays d'Evian (CCPE) : certains administrés se sont raccordés dans le délai imparti (soit 2 ans à compter de la mise en service du réseau public) et d'autres non.
Conformément au règlement du Service d'assainissement collectif de la CCPE, la sanction pour défaut de raccordement sera appliquée (facture doublée chaque année jusqu'au raccordement).
- 5.4 **Taxe de séjour** : Une commission va être créée pour la mise en place de la taxe de séjour sur la commune. Le taux sera voté prochainement par le Conseil Municipal.
- 5.5 **Convention Eau Potable** : Résumé de la réunion tenue le jour même en la mairie de St-Paul-en-Chablais avec les quatre communes situées dans l'impluvium de l'eau d'Evian et s'approvisionnant en eau à Saint-Paul. Une convention de distribution d'eau potable pourrait intervenir avec la commune de Saint-Paul sur la base du prix du m³ d'eau fixé à 0,69 € après négociation (dans un premier temps, Saint-Paul avait fixé ce prix du m³ à 0,97 €...) et un volume minimal de 150 000 m³.
Par ailleurs, la convention avec Danone n'est toujours pas signée à ce jour.
- 5.6 **Réunions diverses** : Madame le Maire a communiqué les dates des prochaines réunions et rendez-vous auxquels participeront les membres du conseil municipal selon leur disponibilité.

La séance est levée à 21 H 50.

A VINZIER, le 9 Avril 2015



Vu, le Maire